

**Grande
Dixence**

67^e Rapport Exercice 2017



67^e Rapport

Exercice 2017

www.grande-dixence.ch

Ce rapport est agrémenté de photographies en relation avec le convoi exceptionnel transportant le moteur d'un groupe de l'usine de pompage de Stafel (projet de réhabilitation).





Table des matières

Actionnaires _____	3
Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2017 _____	4
Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2017 _____	6
Volume des apports journaliers dans le lac des Dix _____	18
Energie livrée aux actionnaires de Grande Dixence _____	19
Commentaires sur les comptes annuels _____	22
Bilan _____	26
Compte de résultat _____	28
Tableau de financement _____	29
Variation des capitaux propres _____	30
Proposition de répartition du bénéfice _____	31
Annexe aux comptes _____	32
Rapport de l'Organe de révision _____	45
Propositions à l'Assemblée générale _____	48



Actionnaires

L'énergie produite par Grande Dixence SA est livrée dans sa totalité aux quatre sociétés partenaires qui sont les seules actionnaires, soit :

ALPIQ SUISSE SA – LAUSANNE

(60% du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (31,38%), EDFAI (25%), EBM (13,63%), EBL (7,12%), le Canton de Soleure (5,6%), AIL (2,12%), IBAarau (2%), WWZ (0,91%) et des particuliers pour 12,24%.

AXPO POWER AG – BADEN

(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons ou services électriques cantonaux de Zurich, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug.

BKW ENERGIE AG – BERNE

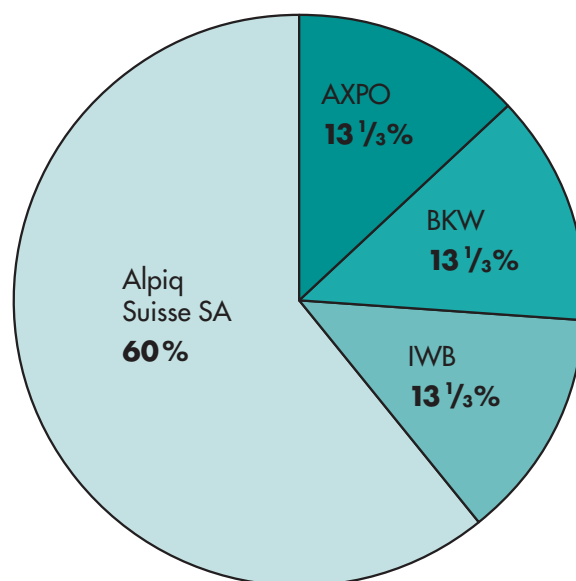
(13 1/3% du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG est détenu par le Canton de Berne (52,54%), par le Groupe E SA (10%), par E.ON Energie AG (6,65%) et par la Société elle-même à hauteur de 8,41% (actions propres). La part flottante des actions représente 22,4%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL – BÂLE

(13 1/3% du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le Canton de Bâle-Ville.



Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau, thermique classique et nucléaire).

La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays.

Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.



Administration de Grande Dixence SA

au 31 décembre 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Entrée en fonction	Echéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* WIDER Michael	Président, Vice-directeur général Alpiq Holding SA, Head of Generation Alpiq – Guin	2007	2018
* MATHIS Rolf W.	Vice-président, Senior Manager Axpo Power AG – Niedergösgen	2003	2017
BOURGEOIS Jacques	Conseiller national, Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie – Avry-sur-Matran	2013	2018
BRUTSCHIN Christoph	Conseiller d'Etat du canton de Bâle-Ville – Bâle	2009	2017
BUCHER Thomas	Administrateur Alpiq Suisse SA – Feusisberg	2015	2018
GUESRY Pierre	Head of Asset Optimisation Commerce & Trading Alpiq SA – La Tour-de-Peilz	2014	2018
INEICHEN Hermann	Chef du secteur d'activité Production BKW Energie AG – Münchenbuchsee	2015	2018
* MURISIER Amédée	Executive Counsel Generation Alpiq AG – Bern	2017	2018
NIDERÖST Marco	Head Asset Optimization Axpo Power AG – Zurich	2015	2017
* PLÜSS Christian	Chef Unité production hydraulique Alpiq AG – Uster	2014	2018
ROBERT-NICOUD Gilles	Head of Legal Generation Alpiq AG – Lausanne	2016	2018



* ROUGE Nicolas	Responsable Support des actifs de production hydraulique Alpiq AG – Carouge GE	2013	2018
SALVADORI Mauro	Head of Public Affairs Generation Alpiq AG – Colombier VD	2016	2018
* STETTLER Andreas	Leiter Hydraulische Kraftwerke BKW Energie AG – Burgdorf	2012	2017
* THIEL David	Président de la direction des Services Industriels de Bâle – Bâle	2008	2017

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

CINA Jean-Michel Ancien conseiller d'Etat – Salquenen
FOURNIER Jean-René Conseiller aux Etats – Sion

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

BÜRGIN Christoph Ancien président de la Commune de Zermatt – Zermatt
MÉTRAILLER Damien Ancien président de la Commune d'Evolène – Evolène

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Eric – Sion

ORGANE DE RÉVISION

ERNST & YOUNG SA – Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

DIRECTEUR

KRONIG Amédée – Zermatt

GESTION DE L'ACTIF

Alpiq Suisse SA – Lausanne



Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2017

1^{er} janvier – 31 décembre

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Lors de l'assemblée générale du 27 avril 2017, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à échéance.

Cela étant, lors de cette assemblée, M^{me} Sylvia Savary, représentant l'actionnaire Alpiq Suisse SA, membre du Comité de direction, a renoncé à son mandat d'administratrice au sein du Conseil d'administration de notre Société.

Au cours de son mandat, M^{me} Savary a toujours marqué un intérêt constant aux activités de notre société, a fait preuve d'une grande assiduité et a toujours pris une part très active à l'examen des divers problèmes posés à l'entreprise. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour sa contribution à la bonne marche de la société et pour ses conseils avisés.

Pour succéder à M^{me} Savary, l'assemblée générale du 27 avril 2017 a désigné M. Amédée Murisier, Executive Counsel Generation auprès d'Alpiq AG. Dès son entrée en fonction, M. Murisier a été appelé à siéger au sein du Comité de direction.

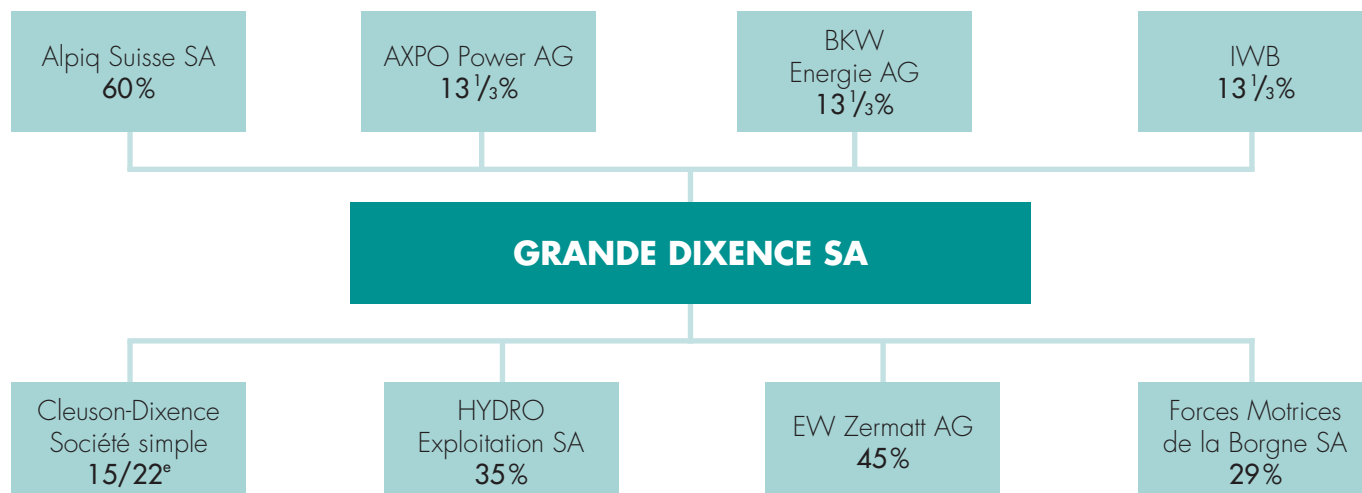
GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

Rapidement mobilisable, la production des centrales hydro-électriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





L'IMPORTANCE DE LA GRANDE HYDRAULIQUE

La chute des prix de l'électricité, le faible prix des matières premières et du CO₂ sur les marchés européens, les subventions massives attribuées aux nouvelles énergies renouvelables – et la priorité qui leur est accordée – modifient foncièrement la structure du marché de l'énergie en Europe et en Suisse, entraînant une dépréciation importante du parc de production d'énergie hydraulique suisse.

Dans ce contexte particulier, la grande hydraulique suisse relève d'une importance systémique pour l'approvisionnement en électricité du pays, aujourd'hui mais à l'avenir surtout. En effet, l'hydraulique n'est pas seulement renouvelable, elle est totalement exempte de CO₂ et est stockable.

Les perspectives sur les marchés de l'électricité ne sont pas réjouissantes. Des prix encore plus bas qu'en 2015 étant attendus, la dégradation de la situation se poursuivra. L'amélioration du rendement de la force hydraulique suisse – pilier de l'approvisionnement électrique et de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 – implique une intervention à la fois au niveau des coûts et des revenus.

Compte tenu de la faible marge de manœuvre au niveau de la plupart des coûts de la production hydraulique, les économies restent toutefois limitées.

Sur la base de la méthodologie de l'analyse de la maintenance par la performance – méthodologie qui prend en considération et pèse le rapport entre coûts, disponibilités (revenus) et risques – la direction a mis en œuvre un programme de réduction des charges d'exploitation. En outre, la redevance hydraulique représente pour les producteurs d'électricité un très gros bloc de coûts fixes, coûts qu'ils ne peuvent plus répercuter vers les clients finaux depuis l'ouverture du marché, et ce précisément à une époque où la valeur des ressources en eau s'est réduite. Si le prix facturé pour les ressources en eau était conforme au marché, les pertes diminueraient considérablement voire dispa-

raîtraient. La compétitivité de la force hydraulique en comparaison nationale et internationale s'en trouverait accrue.

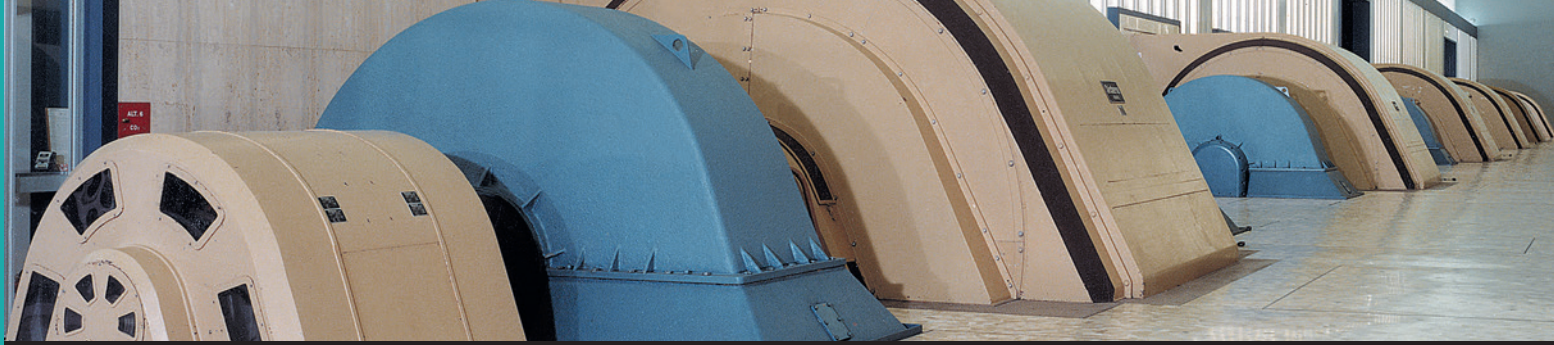
Côté revenus, l'importance donnée à l'énergie hydraulique, notamment à la production intermittente, fiable et écologique, doit être clarifiée. Contrairement à leurs homologues européens, les producteurs suisses d'électricité ne bénéficient pas de mécanismes de capacités. Les réductions de prix qui en résultent sur les marchés européens ont un impact négatif sur la situation en Suisse.

Dans un marché au design adapté, la sécurité d'approvisionnement devrait être mise au crédit des technologies de production qui contribuent à tout moment à couvrir la demande, ce qui permettrait de garantir l'exploitation économique de ces technologies, condition essentielle pour un approvisionnement à long terme.

GRANDE DIXENCE SA : FAITS MARQUANTS 2017

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2017 sont les suivants :

- le bon fonctionnement de ses installations de pompage et de turbinage (usine de Bieudron de Cleuson-Dixence) malgré la mise hors exploitation en juin 2016 de la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône, respectivement des usines de production de Fionnay et de Nendaz ;
- des apports en eau supérieurs de près de 16% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de l'aménagement (ou supérieurs de près de 5% par rapport à la moyenne des dix dernières années) ;
- une production annuelle supérieure de 13% par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de l'aménagement (ou inférieure de 4% par rapport à la moyenne des dix dernières années) ;
- les eaux stockées dans le barrage de la Grande Dixence ont été turbinées à hauteur de 100% à l'usine Cleuson-Dixence de Bieudron.



EXPLOITATION

Au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions, Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations et constate que, année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives. En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA.

La saison hydrologique couvre la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Durant cette période, par rapport à la moyenne des températures et des précipitations enregistrées ces dix dernières années, celle des températures a été supérieure de 0,5° C et celle des précipitations inférieure de 15%.

L'automne 2016 a connu des températures nettement plus élevées, de 3,2° C, et des précipitations inférieures de plus de 30% à la moyenne des dix dernières années. A noter que, en décembre 2016, aucune précipitation n'a été enregistrée aux stations de mesure du bassin versant de GD.

La saison hivernale 2017 a enregistré des températures inférieures, de -4,2° C, et des précipitations égales à la moyenne des dix dernières années. Le mois de mars 2017 s'est distingué par des températures particulièrement chaudes. Les précipita-

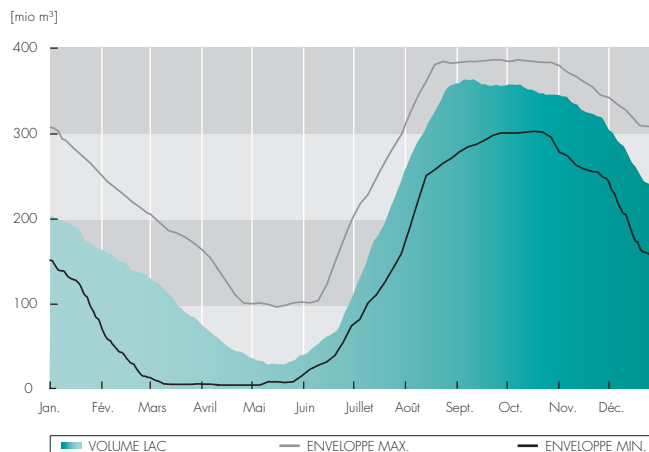
tions les plus abondantes de l'hiver ont été enregistrées durant ce mois. Dans l'ensemble, l'hiver 2017 peut être qualifié de frais et sec.

Durant le printemps 2017, la sécheresse de l'hiver qui l'a précédé s'est confirmée. Par rapport à la moyenne des dix dernières années, les précipitations ont été inférieures de 25%. Pendant la même période, les températures ont été supérieures de 3,7° C.

Par rapport à la moyenne des dix dernières années, les températures enregistrées en été 2017 ont été de 1,6° C supérieures et les précipitations égales.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 524,8 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 308,3 millions de m³, soit 59%, par pompage. Les apports de l'ensemble de l'année 2017 sont supérieurs de près de 16% à la moyenne multiannuelle calculée depuis le début de l'exploitation de Grande Dixence SA en 1966.

Evolution 2017 du contenu du lac des Dix





A noter que le 26 juin 2017 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00 h 01 à 24 h 00, un volume de 6,254 millions de m³ d'eau a été mesuré aux stations limnigraphiques de Cheilon et de Vouasson. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 72,38 m³/s.

La production 2017 de GD s'élève à 2346 GWh (dont 1484 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 113 % de la moyenne multiannuelle.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2017, les actionnaires ont fourni 396 GWh d'énergie de pompage.

A noter que durant la période sous revue, 354 GWh ont été produits à Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 2700 GWh (y compris les eaux Alpiq).

A l'usine de production de Nendaz, le programme de réhabilitation des six groupes se poursuit.

A l'usine de pompage de Stafel, le programme de réhabilitations des groupes a débuté.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le 1^{er} juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA ont été confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,4 postes de travail équivalents plein-temps.

■ Événement extraordinaire

Dans le cadre de l'entretien ordinaire et de la maintenance préventive de ses installations sous pression (conduites forcées et puits blindés), après plus de 50 ans de service, Grande Dixence a suspendu en juillet 2016 l'exploitation de la chute de l'aménagement entre le barrage des Dix et la plaine du Rhône. Les contrôles effectués sur les soudures ont mis en évidence des indications qui ont nécessité des examens approfondis de l'état de la conduite forcée entre Péroua et Condémines ainsi que des puits blindés entre Condémines et la centrale de Nendaz.

En 2017, au vu des résultats des premiers contrôles, les inspections ont été étendues sur toute la chute. Ainsi, toutes les installations hydromécaniques comprises entre le Lac des Dix et l'usine de production de la plaine du Rhône ont été contrôlées.

Ces contrôles ont confirmé que les indications non-conformes sont uniquement localisées sur la conduite forcée de Péroua – Condémines. Il n'y a pas d'indication non conforme sur d'autres tronçons de la chute.

La recherche des causes de l'apparition de ces défauts se poursuit. En 2017, la possibilité de réparer et celle de remplacer la conduite forcée ont été étudiées. La variante finale sera décidée en 2018.

La conduite forcée Péroua – Condémines est actuellement vide. En l'état, elle ne sera pas remise en eau. Elle ne représente aucun danger pour la population. La production hydroélectrique de Grande Dixence SA est assurée par l'usine de production de Bieudron (Cleuson-Dixence). La durée de l'indisponibilité des usines GD de Fionnay et de Nendaz ainsi que les conséquences financières ne sont aujourd'hui pas connues. Elles seront évaluées une fois la solution de remise en état définie.



ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet ainsi que réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas directement exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

■ Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les usagers des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radiophonique, de presse et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2017.

■ Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2017.

Ainsi, des équipes d'étudiants ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2017, ce sont quelque 7500 randonneurs qui ont été approchés par les équipes d'étudiants.



ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2017

■ Politique environnementale

Consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations ;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purges, etc.) et à prévenir toute pollution ;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux ;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par les installations ;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement ;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier ;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions.

■ Purges

Chaque année, entre juillet et août, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle doivent être purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Les bassins de compensation de Z'Mutt (Mattertal) et de Ferpècle (Hérens) ont été purgés respectivement mi-juillet et début du mois d'août 2017. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement,

Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2017, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

■ Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001.

Il permet à l'entreprise de

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés ;
- analyser et de gérer la législation environnementale ;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux ;
- améliorer en continu les performances environnementales ;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental ;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

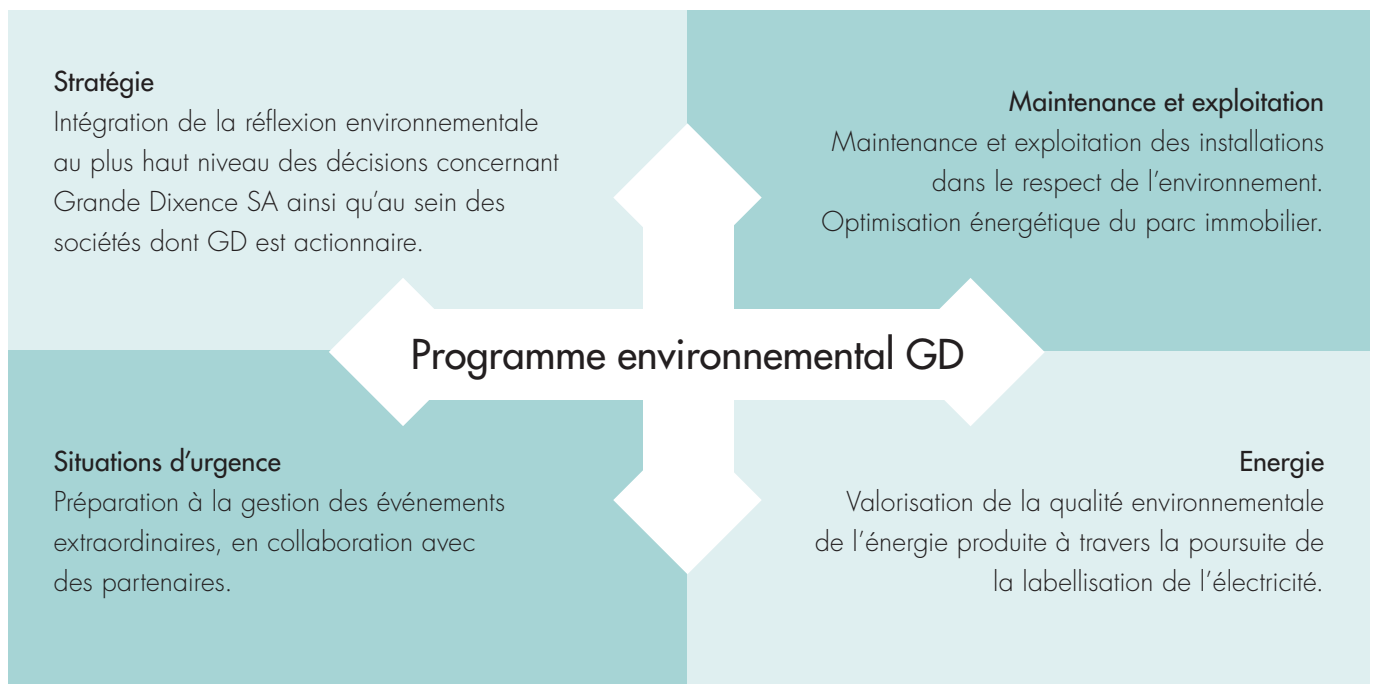
Sur la base des nouvelles normes entrant en vigueur en 2017, la certification ISO 14001 a été renouvelée en 2016 pour une durée de 3 ans par un organe accrédité.

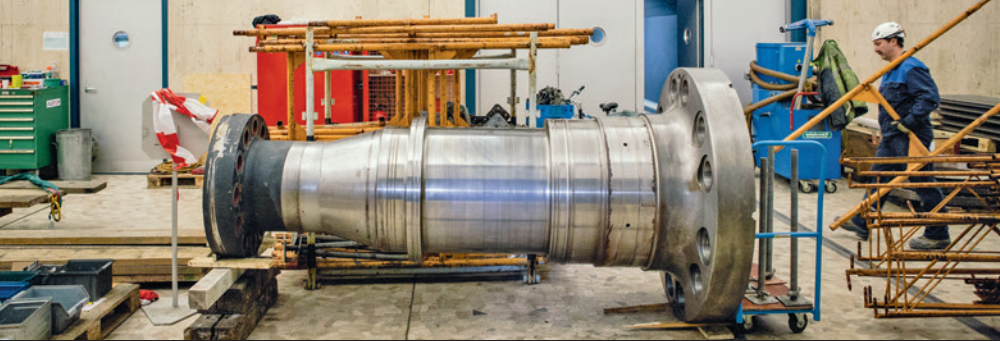
«naturemade basic» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2012, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. Dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «naturemade basic».



■ Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit :








■ Certification

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001. Dans ce contexte, en 2017, la direction de Grande Dixence a participé à l'audit annuel.

■ Labels

Le tableau ci-après présente les labels et les certifications décernés actuellement à Grand Dixence SA:

Labels et certificats	TÜV SÜD Erzeugung EE 	NATUREMADE BASIC 	ISO 14001 
Objets certifiés	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Europe	Suisse	Monde
Validité	1 an	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



FISCALITÉ

A la fin du mois d'août 2013, le Canton du Valais a taxé définitivement Grande Dixence SA pour les exercices 2010 et 2011. Pour ce faire, l'Autorité fiscale a appliqué son propre modèle, basé sur le prix du marché de l'électricité et sur le profil de production de chaque aménagement.

Grande Dixence SA, défendant la méthode appliquée historiquement, à savoir celle du prix de revient majoré, a contesté les décisions de taxation 2010 et 2011.

La méthode du prix de revient majoré, également nommée «Cost plus», soutenue par Grande Dixence SA apparaît visiblement dans ses bilans des exercices 2010 et 2011 ainsi que dans ses déclarations d'impôts pour les périodes fiscales 2010 et 2011. Un dividende relatif au capital-actions libéré est inclus dans les charges annuelles couvertes par les partenaires. Pour les années 2010 et 2011, Grande Dixence SA a versé par année un dividende à hauteur de 5% du capital-actions.

Ainsi, dans une réclamation déposée dans le délai imparti, Grande Dixence SA, au même titre que toutes les sociétés de partenaires ayant leur siège social en Valais, n'est pas entrée dans une analyse détaillée des valeurs et des calculs utilisés pour les taxations 2010 et 2011 et a rejeté le modèle d'imposition appliqué par le Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais.

La procédure suit son cours.

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans cette perspective, les administrations cantonales ont été appelées à dresser l'inventaire des prélèvements d'eau actuels et à analyser les possibilités d'assainissement des cours d'eau

concernés par des captages. Ces analyses ont également porté sur les purges et les vidanges des installations hydroélectriques. La sécurité liée aux diverses opérations effectuées par les sociétés hydroélectriques a été incluse dans les réflexions globales relatives à ce dossier.

Pour ces travaux, le territoire valaisan a été divisé en six bassins versants. Grande Dixence SA est concernée par les bassins versants n° 2 (Borgne et Dixence), n° 3 (Mattertal) et n° 6 (Fara).

En 2012, Grande Dixence SA a remis aux services de l'Etat du Valais deux rapports de faisabilité de planification et de coordination des mesures d'assainissement, un relatif aux bassins versants de la Vispa, l'autre aux bassins versants des Borgne. A noter que le bassin de la Fara a été écarté de cette planification.

Pour analyser les aspects liés à l'assainissement des cours d'eau, le Canton du Valais a organisé des tables rondes réunissant des représentants de la production hydraulique et d'associations de protection de l'environnement. Dans ce contexte, des essais de dotation sur la Borgne de Ferpècle et sur la Borgne d'Arolla ont été effectués.

Le Canton du Valais a soumis à Grande Dixence SA et au WWF son projet de décision de dotation. Grande Dixence SA l'a approuvé, le WWF a requis des renseignements complémentaires. Sitôt le projet de décision approuvé par le WWF, la décision fera l'objet d'une publication officielle.

En sus des essais de dotation, les associations de protection de l'environnement ont demandé des corrections de cours d'eau. La commune d'Evolène a donné son accord pour des interventions dans les secteurs de Satarma et de Lotrey, à la condition que celles-ci soient liées à des mesures de protection contre les crues. Des études y relatives sont en cours.

PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité ;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question ;
- les mesures correctives consistent à créer des ouvrages de génie civil ;
- la planification de la renaturation des cours d'eau, du ressort des cantons, doit être achevée en 2014 ;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA ;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours.

A la fin de l'année 2014, ledit groupe de travail a, par l'entremise du Canton du Valais, remis son rapport à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour prise de position. Sur la base de sa prise de position, le 22 décembre 2017, le Canton du Valais, en vue d'élaborer les dispositions d'application de mesures de lutte contre le marnage, a défini une procédure en deux étapes, à savoir d'une part l'établissement par les détenteurs d'aménagements hydroélectriques d'un rapport portant sur la détermination des mesures d'assainissement à réaliser et d'autre part l'approbation desdites mesures.



ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'Etat du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse (aujourd'hui Alpiq Suisse SA) afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.

Suite à ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (Etat du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson-Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En conséquence, en 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson-Dixence, de l'Etat du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consiste à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

Les pourparlers se sont poursuivis en 2017.

CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance ins-

tallée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2017 de Cleuson-Dixence s'élève à 2700 GWh.

L'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence, équipé de 3 groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde !

- Celui de la plus haute chute brute : **1883 m.**
- Celui de la plus grande puissance par turbine : **423 MW**
- Celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs : **35,7 MVA**

HYDRO EXPLOITATION SA

Dès 2003, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA a été confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

En 2017, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires de 79,4 millions de francs. Hors frais de tiers, pour ses partenaires contrat-cadre au nombre de 22, par rapport à 2016, conformément aux prévisions, le chiffre d'affaires a enregistré un recul de 11,6%.

A relever l'évolution positive des ventes aux clients pour lesquels HYDRO Exploitation SA n'exploite pas les aménagements. Malgré un marché extrêmement concurrentiel, les ventes 2017 représentent 15% du chiffre d'affaires total. Au 31 décembre, l'effectif de la société était de 403 employés (387,9 EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans son secteur.



ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45 % de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2017, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 15 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 449 000.–.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29 % au capital-actions de FMdB.

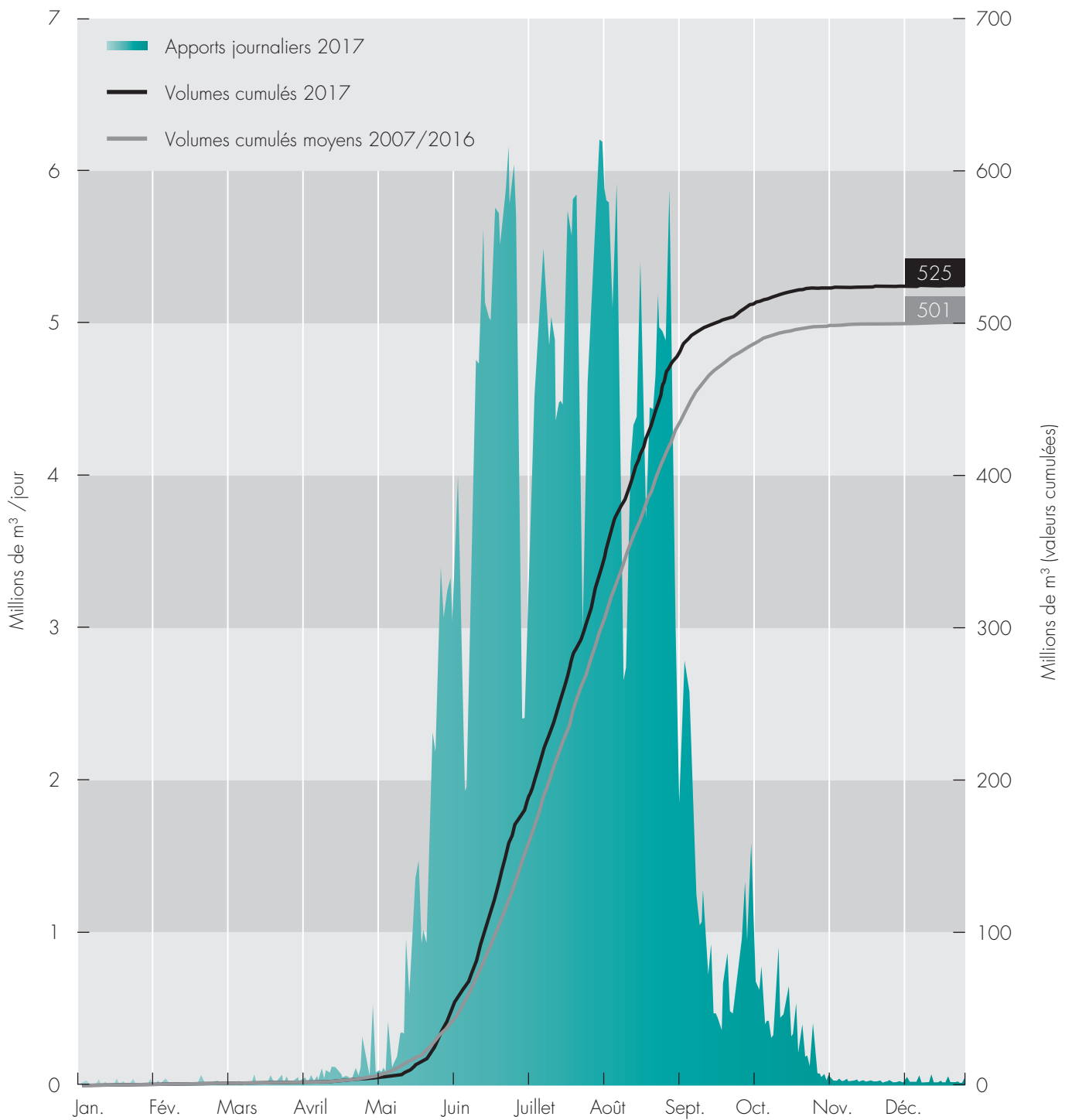
À l'usine de production FMdB de Bramois, d'importants travaux de réhabilitation des groupes sont en cours.

Cela étant, la production n'a pas été interrompue. Ainsi, en 2017, la production totale FMdB s'est élevée à 63,7 GWh. La part revenant à GD, soit 18,5 GWh, a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de GD.





Volume des apports journaliers dans le lac des Dix





Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA

Production mensuelle

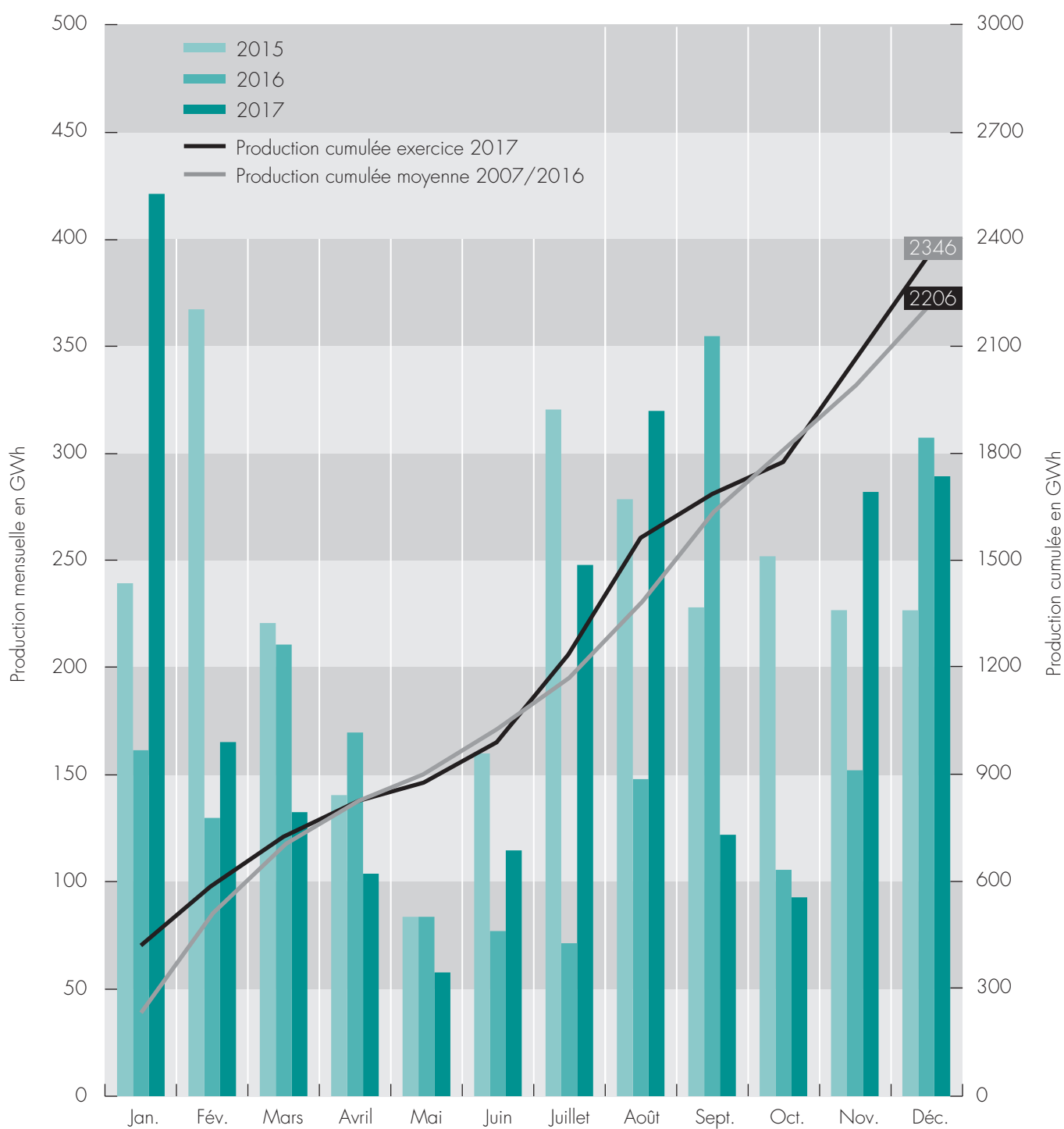
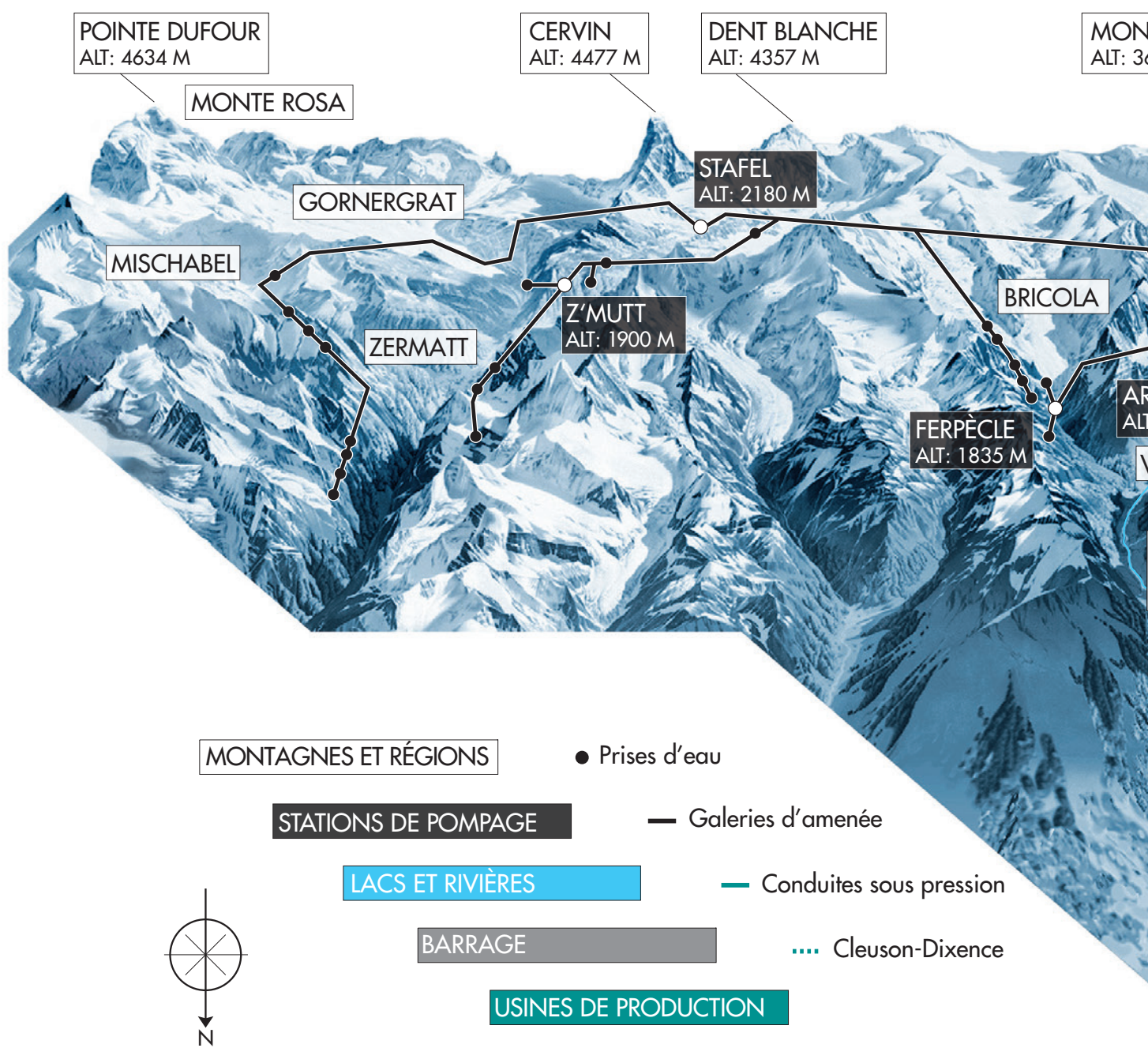
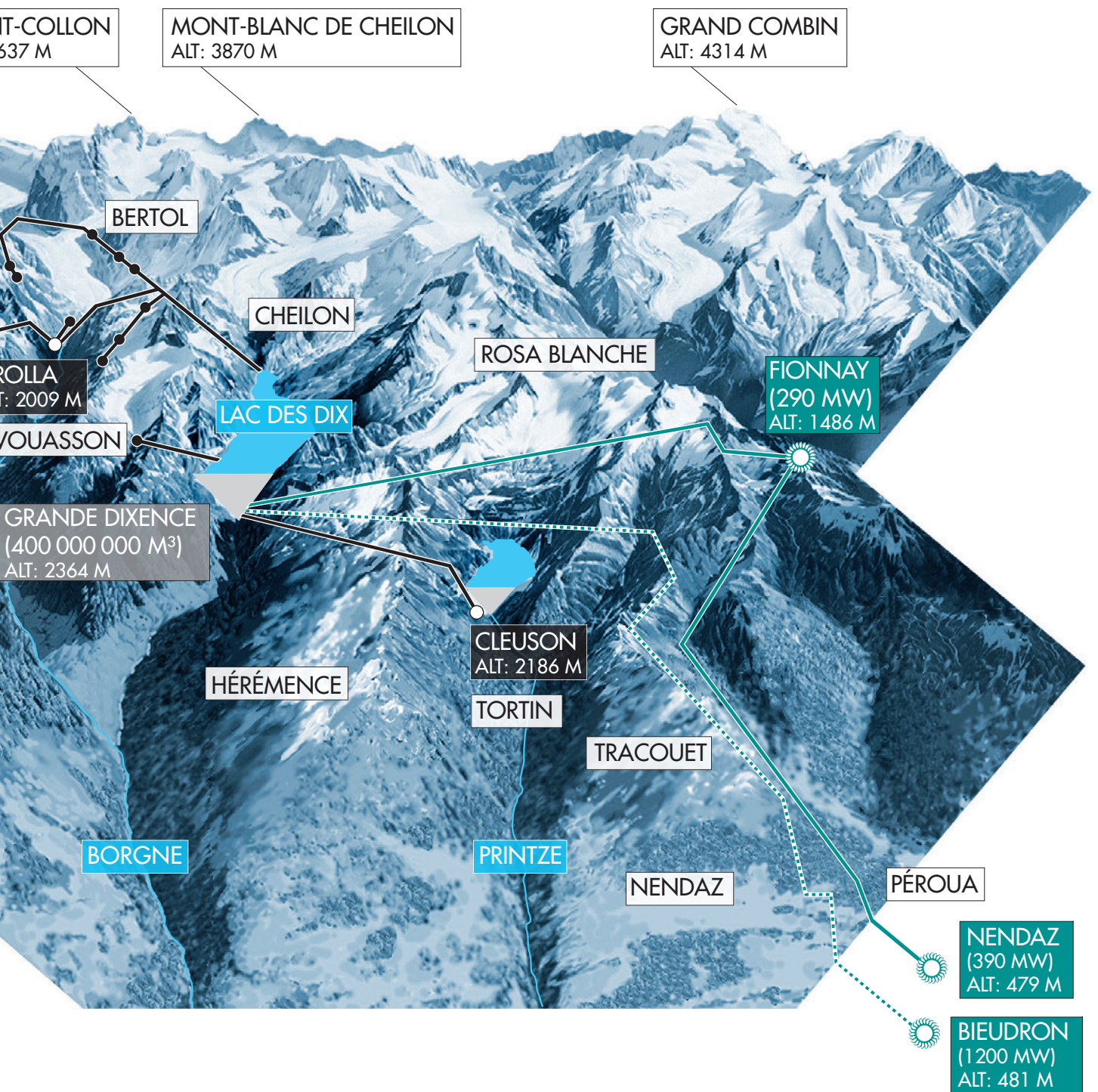


Schéma général du complexe GD







Commentaires sur les comptes annuels

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, d'une part reprennent l'entier de la production d'énergie et d'autre part couvrent les charges annuelles. Grande Dixence SA ne réalise pas de bénéfice. Pour des motifs fiscaux, elle fixe le versement d'un dividende.

FAITS IMPORTANTS 2017

L'exercice écoulé a été marqué par les éléments suivants, ayant une influence significative sur les états financiers :

- mise à l'arrêt en juin 2016 des centrales de Fionnay et de Nendaz à la suite d'indications de défauts sur des soudures de la chute Péroua-Usine de Nendaz lors d'un contrôle planifié, les centrales de production de Fionnay et Nendaz sont restées hors service tout au long de l'exercice 2017, et la production hydroélectrique de Grande Dixence SA a été assurée par la centrale de Bieudron (Cleuson-Dixence). Au cours de l'exercice 2017, les travaux d'analyse se sont poursuivis pour définir les causes de l'évolution et pour déterminer les travaux à réaliser pour une remise en service des installations. La valeur résiduelle de la conduite forcée Péroua-Condémines avait été amortie en 2016 ;
- en août 2016, le principe d'un changement de caisse au sein de la CPE a été approuvé (passage du régime de la primauté de prestation à celui basé sur la primauté des cotisations) et une provision de CHF 6 000 000 avait été constituée à charge de l'exercice 2016 pour couvrir les coûts nécessaires à la reconstitution des réserves. Le transfert a été effectué en 2017, et le coût à charge de Grande Dixence SA s'est élevé à CHF 4 778 220. L'excédent de provision de CHF 1 221 780 a été dissout en 2017 ;
- le 20 janvier 2017, l'usine de Bieudron a été déclenchée pour une durée de 2 heures environ, alors qu'elle fonctionnait à pleine puissance. Cet arrêt fortuit a engendré une pénalité pour soutirage d'énergie d'ajustement s'élevant à environ EUR 2,5 millions (CHF 2 720 000).

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Ces derniers diminuent de manière significative à fin 2017, du fait notamment de l'encaissement des montants encore dus dans le cadre du transfert des actifs à Swissgrid AG. De plus, les actions de Swissgrid AG, obtenues en 2016, et début 2017, dans le cadre du transfert des actifs HT et THT, ont été cédées en date du 20 décembre 2017. Seules 2 actions pour un montant de CHF 6 restent sous cette rubrique.

ACTIF IMMOBILISÉ

Au niveau des immobilisations financières, la participation de 29% détenue auprès des Forces Motrices de la Borgne SA a subi un amortissement annuel de CHF 304 815 calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 71 ans. De plus, le prêt envers Swissgrid a été augmenté début 2017 de CHF 2 940 172 dans le cadre de la valorisation finale des actifs transférés en 2016.

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1 207 203 163, en diminution de CHF 27 158 702 par rapport à l'exercice précédent. Cette différence est due à une diminution de CHF 36 851 953 résultant des amortissements annuels ordinaires, de CHF 890 102 résultant d'un amortissement extraordinaire des frais d'études sur la chute Péroua-Usine de Nendaz, à une diminution liée au remplacement d'installations techniques (mises au rebut) pour CHF 2 602 955 et à une augmentation de CHF 10 583 353 provenant de l'intégration sous ce chapitre des coûts d'acquisition et de construction des objets suivants :

- réhabilitation de l'usine de Nendaz G3 et G4 (CHF 7 240 115) ;
- réfection du puits et de la galerie de Louvie (CHF 1 046 947) ;
- réhabilitation du contrôle-commande des généralités de Stafel (CHF 1 037 021) ;
- remplacement des câbles 130 kV du transformateur C de l'usine de Z'Mutt (CHF 759 608) ;
- mise en conformité de l'évacuateur de crues du barrage de Z'Mutt (CHF 489 377) ;
- divers objets de moindre importance (CHF 12 284).



Les installations en construction au 31 décembre 2017 se montent à CHF 19 436 616. Les principaux projets en cours concernent :

- l'acquisition de roues et de diffuseurs pour les usines de pompage de Stafel, de Z'Mutt et d'Arolla ;
- la réhabilitation des groupes des usines de pompage de Stafel et de Ferpècle ;
- l'assainissement du Bâtiment administratif et de la Tour de Sion ;
- le remplacement de 4 vannes à Fionnay ;
- la réhabilitation du poste HT GD de Chandoline.

CAPITAUX ÉTRANGERS

Au 31 décembre 2017, le total des dettes financières s'élève à CHF 899 millions pour une valeur nominale d'emprunts de CHF 900 millions. Par rapport au 31.12.2016, l'endettement a diminué de CHF 40 millions suite au remboursement de divers emprunts totalisant CHF 200 millions et l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de CHF 160 millions (7 ans - 1,125%). En 2018, trois emprunts totalisant CHF 120 millions arriveront à échéance en juin, ils ont été reclassés dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts. Le décompte final des charges d'exploitation 2017, devant être couvertes par les actionnaires, présente un solde en leur faveur figurant dans les passifs transitoires.

CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 27 622 000 et l'exercice 2017 présente un bénéfice de CHF 9 474 000.

PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 153 093 992, en augmentation de CHF 6 647 518 par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 4 141 379, en diminution de CHF 28 123 681 par rapport à l'exercice précédent. En 2016, ils incluaient les gains extraordinaires découlant de la vente des actifs à Swissgrid AG.

Les produits financiers enregistrent essentiellement les rendements des participations et prêts détenus.

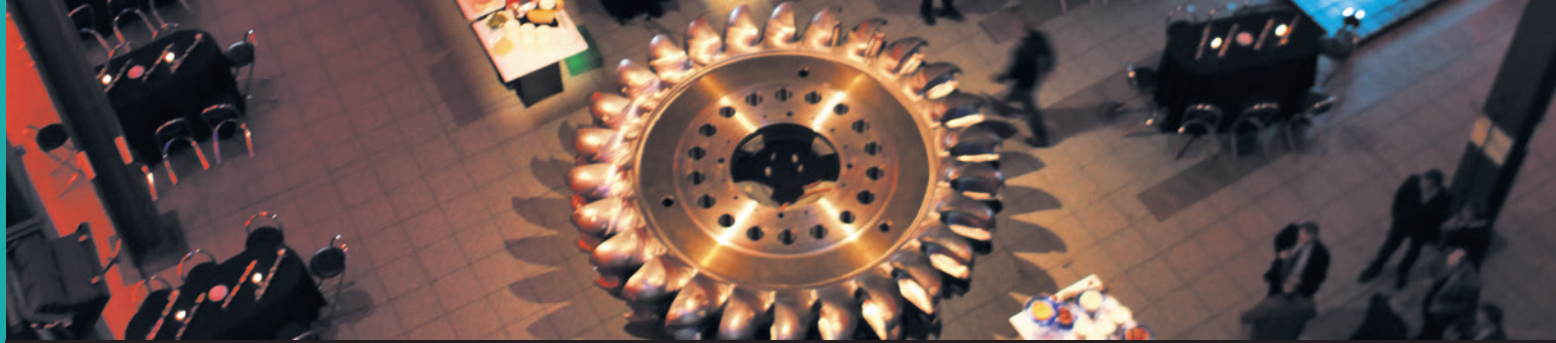
CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 120 864 610, en diminution de CHF 19 813 572 par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2017 sont supérieures de 16% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée de 1965 à 2016. En 2017, le tarif appliqué à l'énergie de pompage et de restitution a été adapté, ce qui explique la diminution de cette rubrique par rapport à l'exercice précédent.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA ont été confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «Matériel et prestations de tiers».

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 30 982 744. Le montant des impôts ordinaires comptabilisés est de CHF 9 404 720. C'est donc la somme totale de CHF 40 387 464 qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2017 représentant 26% du chiffre d'affaires (contributions en couverture des charges) ou un coût de 1,72 ct par kWh produit.



Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 38 046 870, en diminution de CHF 13 017 099 par rapport à l'exercice précédent du fait d'amortissements non planifiés en 2016.

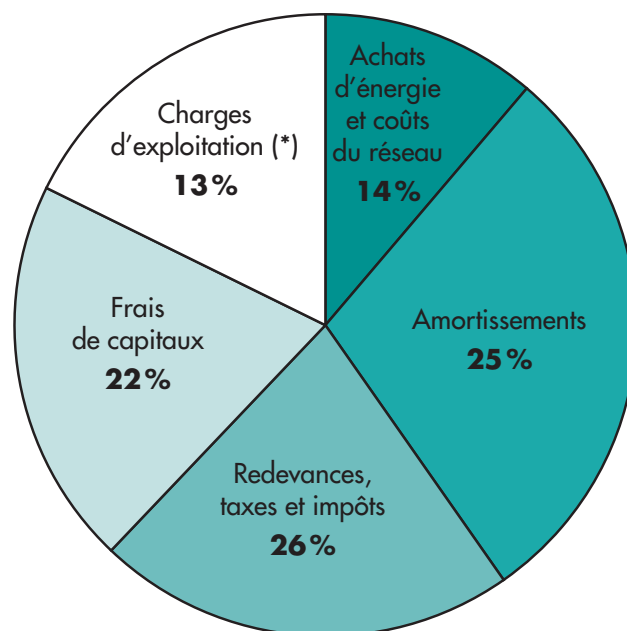
Les charges financières sont inférieures et se montent à CHF 25 663 408 contre CHF 26 950 826 en 2016. L'écart résulte du remplacement d'un emprunt obligataire et d'un emprunt divers pour un montant total de CHF 200 millions par un nouvel emprunt obligataire inférieur de CHF 40 millions et présentant des conditions plus favorables.

Au niveau fiscal, un litige oppose toujours la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Grande Dixence SA, à l'administration fiscale cantonale, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante au résultat publié a été portée en compte.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 51 063 969, en augmentation de CHF 14 177 805 par rapport à l'exercice précédent du fait d'amortissements non planifiés.

STRUCTURE DES COÛTS

(*) hors gain extraordinaire



RÉSULTAT

Pour l'exercice 2017, le résultat publié repose, pour des raisons fiscales, sur le calcul d'un dividende de 3% du capital-actions versé, complété par l'attribution à la réserve légale, soit un bénéfice de CHF 9 474 000 (Ex. 2016 : CHF 9 474 000).



Bilan

Actif

	Note	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
ACTIF CIRCULANT			
■ Liquidités		22 626 991	45 286 661
■ Titres		6	1 677 218
■ Créances sur ventes et prestations	5	2 284 329	551 629
■ Autres créances	6	307 337	9 640 865
■ Actifs transitoires	7	2 301 726	2 221 195
Total de l'actif circulant		27 520 388	59 377 568
 ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières			
■ Prêt aux Forces Motrices de la Borgne SA		1 925 753	1 925 753
■ Prêt à Swissgrid SA		4 896 927	1 956 755
		6 822 680	3 882 508
Participations			
■ Elektrizitätswerk Zermatt AG		15 000 000	15 000 000
■ HYDRO Exploitation SA		4 544 000	4 544 000
■ Forces Motrices de la Borgne SA		23 969 763	24 274 578
	8	43 513 763	43 818 578
Immobilisations corporelles			
■ Installations en exploitation		1 207 203 163	1 234 361 865
■ Installations en construction		19 436 616	15 325 324
	9	1 226 639 779	1 249 687 188
Total de l'actif immobilisé		1 276 976 221	1 297 388 274
Total de l'Actif		1 304 496 609	1 356 765 841

Passif

	Note	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
■ Dettes sur achats et prestations	10	7 919 087	8 127 169
■ Emprunts obligataires	14	0	150 000 000
■ Autres emprunts à court terme	14	120 000 000	50 000 000
■ Autres dettes	11	4 477 780	2 199 027
■ Passifs transitoires	13	43 470 744	51 608 614
■ Intérêts courus		11 001 358	11 594 504
■ Provision pour engagements de retraite	12, 15	0	6 000 000
Total des capitaux étrangers à court terme		186 868 968	279 529 314
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME			
Emprunts			
■ Emprunts obligataires		508 777 929	348 651 562
■ Autres emprunts à long terme		269 909 712	389 875 965
	14	778 687 641	738 527 527
Provisions			
■ Provision pour adaptation des rentes		1 774 000	2 017 000
■ Provision pour pont AVS		70 000	70 000
	16	1 844 000	2 087 000
Total des capitaux étrangers à long terme		780 531 641	740 614 527
CAPITAUX PROPRES			
■ Capital-actions	17, 18	300 000 000	300 000 000
■ Réserve légale issue du bénéfice		27 622 000	27 148 000
■ Résultat de l'exercice		9 474 000	9 474 000
Total des capitaux propres		337 096 000	336 622 000
Total du Passif		1 304 496 609	1 356 765 841

Compte de résultat

Produits et charges	Note	2017 CHF	2016 CHF
Contributions en couverture des charges	18	153 093 992	146 446 474
Autres produits d'exploitation	21	4 141 379	32 265 060
Total des ventes et prestations		157 235 371	178 711 534
Achats d'énergie		17 111 556	18 493 196
Coûts du réseau		4 251 294	1 215 727
Matériel et prestations de tiers		21 012 237	23 901 042
Charges de personnel	12	- 263 929	6 992 383
Redevances hydrauliques et diverses	22	30 982 744	28 935 028
Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	25	6 818 720	6 816 877
Autres charges d'exploitation		2 905 118	3 259 961
Amortissements	23	38 046 870	51 063 969
Charges d'exploitation		120 864 610	140 678 182
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		36 370 761	38 033 351
Produits financiers		1 352 647	977 325
Charges financières	24	25 663 408	26 950 826
Résultat avant impôts		12 060 000	12 059 850
Impôts	25	2 586 000	2 585 850
Résultat de l'exercice		9 474 000	9 474 000

Tableau de financement

Flux de fonds analysé: liquidités

	2017 CHF	2016 CHF
Résultat de l'exercice	9 474 000	9 474 000
Amortissements	38 046 870	51 063 969
Variation des provisions	- 6 243 000	5 818 000
Bénéfices sur cessions d'immobilisations	- 1 009 250	- 11 042 034
Bénéfices sur cessions de titres	- 300 522	0
Amortissements des frais d'emprunts	498 714	510 172
Cash-Flow	40 466 812	55 824 107
Variations du fonds de roulement (sans les liquidités)	- 102 487	9 396 403
Flux de fonds provenant de l'exploitation	40 364 325	65 220 510
Investissements en immobilisations corporelles	- 14 694 645	- 12 726 643
Désinvestissements en immobilisations corporelles	1 009 250	4 896 926
Flux de fonds provenant des investissements	- 13 685 395	- 7 829 716
Paiement du dividende	- 9 000 000	- 9 000 000
Remboursement d'emprunts	- 200 000 000	- 185 000 000
Souscription d'emprunts	159 661 400	149 410 000
Flux de fonds provenant du financement	- 49 338 600	- 44 590 000
Variation des liquidités	- 22 659 670	12 800 793
Liquidités début d'exercice	45 286 661	32 485 868
Liquidités fin d'exercice	22 626 991	45 286 661

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2017

	Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au 01.01.2016	300 000 000	26 674 000	9 474 000	336 148 000
Attribution à la réserve légale		474 000	- 474 000	0
Distribution de dividende 2015		0	- 9 000 000	- 9 000 000
Bénéfice de l'exercice		0	9 474 000	9 474 000
Capitaux propres au 31.12.2016	300 000 000	27 148 000	9 474 000	336 622 000
Capitaux propres au 01.01.2017	300 000 000	27 148 000	9 474 000	336 622 000
Attribution à la réserve légale		474 000	- 474 000	0
Distribution de dividende 2016		0	- 9 000 000	- 9 000 000
Bénéfice de l'exercice		0	9 474 000	9 474 000
Capitaux propres au 31.12.2017	300 000 000	27 622 000	9 474 000	337 096 000

Proposition de répartition du bénéfice

	2017	2016
	CHF	CHF
Report au début de l'exercice	—	—
Bénéfice de l'exercice	9 474 000	9 474 000
Bénéfice au bilan	9 474 000	9 474 000
Dividende 3% de CHF 300 millions	9 000 000	9 000 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	474 000	474 000
Solde à reporter	—	—



Annexe aux comptes

1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

L'aménagement Cleuson-Dixence a été mis en service en janvier 2010.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

■ Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques ou parties liées de la société. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

■ Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence de valeurs actuelles, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

■ Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque du croire.

■ Immobilisations financières

Les immobilisations financières (prêts) sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

■ Participations

Les participations sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Les actifs de production soumis au droit de retour gratuit sont amortis au maximum sur la durée des concessions.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont :

Bâtiments	50 ans
Concessions	80 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.



■ Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

■ Emprunts

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et présentés en diminution de l'ensemble des emprunts.

■ Engagements

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs transitoires) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

■ Provisions

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» doit couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

■ Réserve légale issue du bénéfice

Les attributions à la réserve légale issue du bénéfice sont effectuées en conformité des règles du droit des sociétés anonymes.

■ Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

■ Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés mentionnées sous la note 17 sont considérées comme des actionnaires.

■ Rapport sectoriel

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

5. CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS

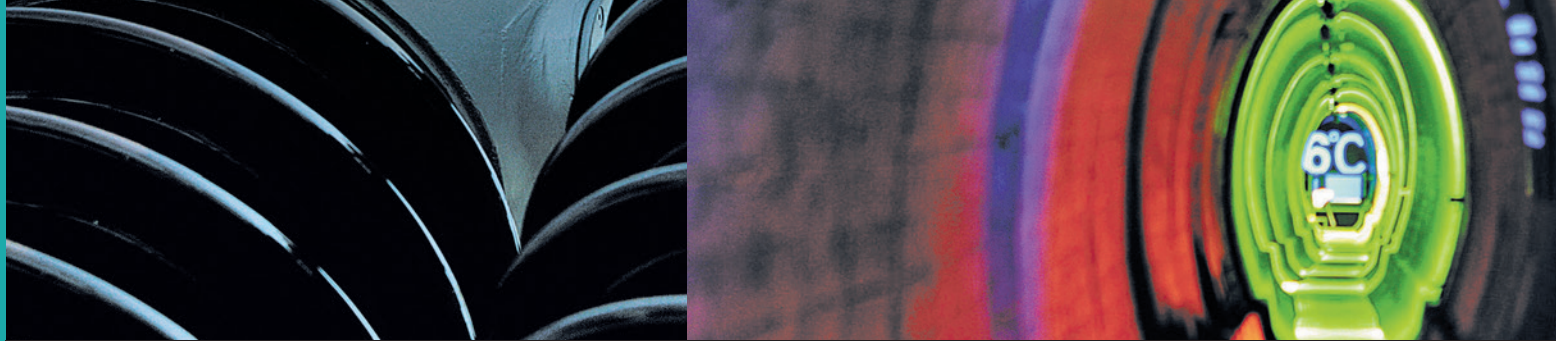
	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Tiers	1 876 865	345 506
Actionnaires	230 567	37 513
Sociétés du groupe	166 897	168 610
Créances sur ventes et prestations	2 284 329	551 629

6. AUTRES CRÉANCES

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Tiers	307 337	9 640 865
Autres créances	307 337	9 640 865

7. ACTIFS TRANSITOIRES

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Tiers	1 770 085	1 663 636
Actionnaires	0	0
Sociétés du groupe	531 641	557 559
Actifs transitoires	2 301 726	2 221 195



8. PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne prépare pas de comptes consolidés.

		Part au capital	Part aux droits de vote	Capital social au 31.12.2017	Capital social au 31.12.2016
				CHF	CHF
HYDRO Exploitation SA Exploitation de sociétés hydroélectriques	Sion	35%	35%	13 000 000	13 000 000
Elektrizitätswerk Zermatt AG Production et distribution d'électricité	Zermatt	45%	45%	10 000 000	10 000 000
Forces Motrices de la Borgne SA Production d'électricité	Vex	29%	29%	12 000 000	8 000 000

PARTICIPATIONS

TOTAL EN CHF

Immobilisations brutes au 31.12.2015	44 792 286
Augmentations	1 160 000
Diminutions	
Immobilisations brutes au 31.12.2016	45 952 286
Augmentations	
Diminutions	
Immobilisations brutes au 31.12.2017	45 952 286
Fonds d'amortissement au 31.12.2015	1 828 893
Attributions	304 815
Dissolution	–
Fonds d'amortissement au 31.12.2016	2 133 708
Attributions	304 815
Dissolution	–
Fonds d'amortissement au 31.12.2017	2 438 523
Immobilisations nettes au 31.12.2016	43 818 578
Immobilisations nettes au 31.12.2017	43 513 763

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année depuis 2009 et ce durant toute la durée de la concession. Par conséquent, ce droit de prélèvement doit être amorti. En 2017, un amortissement de CHF 304 815 de la participation a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 70 ans.

1961
5'957'000 m³



CHIFFRES CLÉS DES PARTICIPATIONS DÉTENUES

Les bilans résumés et audités au 31.12.2017 se présentent ainsi :

■ HYDRO Exploitation SA

ACTIF	1000 CHF	PASSIF	1000 CHF
Actifs circulants	19 525	Fonds étrangers	11 352
Actifs immobilisés	12 176	Fonds propres	20 349

■ Elektrizitätswerk Zermatt AG

ACTIF	1000 CHF	PASSIF	1000 CHF
Actifs circulants	19 839	Fonds étrangers	23 105
Actifs immobilisés	33 280	Fonds propres	30 014

■ Forces Motrices de la Borgne SA

ACTIF	1000 CHF	PASSIF	1000 CHF
Actifs circulants	2 040	Fonds étrangers	33 482
Actifs immobilisés	43 526	Fonds propres	12 084

■ Cleuson-Dixence Société simple (*)

ACTIF	1000 CHF	PASSIF	1000 CHF
Actifs circulants	473	Fonds étrangers	1 751
Actifs immobilisés	666 229	Fonds propres	664 951

(*) Intégrée proportionnellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS EN EXPLOITATION

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Concessions	4 093 264	4 093 264
Adductions et usines de pompage de la Vallée de Zermatt	355 704 667	353 739 341
Adductions et usines de pompage de la Vallée d'Hérens	339 150 182	339 139 898
Barrage du Val des Dix	548 640 379	548 640 379
Aménagement et usine de Fionnay	224 718 420	223 671 473
Aménagement et usine de Nendaz	268 764 381	263 806 541
Installations de commande à Sion	6 310 000	6 310 000
Cleuson-Dixence (15/22 ^e)	1 019 982 101	1 019 982 101
Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	37 981 252	37 981 252
	2 805 344 646	2 797 364 248
Fonds d'amortissement	- 1 598 141 483	- 1 563 002 383
	1 207 203 163	1 234 361 865



ACTIF IMMOBILISÉ	Installations en exploitation CHF	Installations en construction CHF	TOTAL CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2015	2 843 796 183	26 042 280	2 869 838 463
Augmentations		12 282 646	12 282 646
Intérêts intercalaires		443 997	443 997
Diminutions	- 69 875 535		- 69 875 535
Transferts	23 443 599	- 23 443 599	0
Immobilisations brutes au 31.12.2016	2 797 364 247	15 325 324	2 812 689 571
Augmentations		14 435 365	14 435 365
Intérêts intercalaires		259 280	259 280
Diminutions	- 2 602 955	0	- 2 602 955
Transferts	10 583 353	- 10 583 353	0
Immobilisations brutes au 31.12.2017	2 805 344 646	19 436 616	2 824 781 262
Fonds d'amortissement au 31.12.2015	1 575 303 383		1 575 303 383
Attributions : amortissements planifiés	36 581 101		36 581 101
Attributions : amortissements non planifiés	14 178 053		14 178 053
Dissolutions	- 63 060 154		- 63 060 154
Fonds d'amortissement au 31.12.2016	- 1 563 002 383	0	- 1 563 002 383
Attributions : amortissements planifiés	- 37 742 055	0	- 37 742 055
Dissolutions	2 602 955	0	2 602 955
Fonds d'amortissement au 31.12.2017	- 1 598 141 483	0	- 1 598 141 483
Immobilisations nettes au 31.12.2016	1 234 361 865	15 325 324	1 249 687 188
Immobilisations nettes au 31.12.2017	1 207 203 163	19 436 616	1 226 639 779



10. DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Tiers	2 823 545	2 749 746
Actionnaires	814 016	1 587 290
Sociétés du groupe	4 281 526	3 790 133
Dettes sur achats et prestations	7 919 087	8 127 169

11. AUTRES DETTES

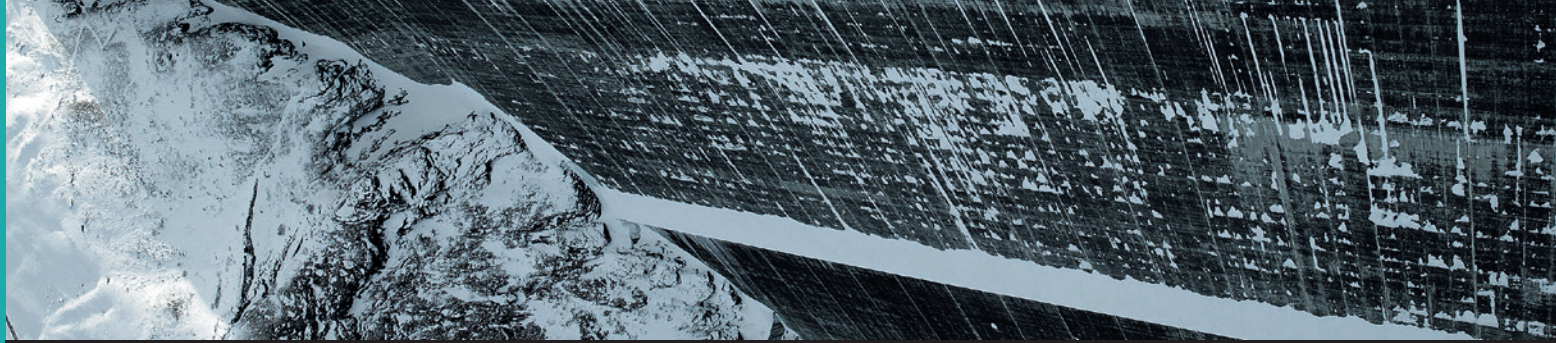
	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Tiers	4 477 780	2 199 027
Actionnaires	-	-
Autres dettes	4 477 780	2 199 027

12. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Charge ordinaire de prévoyance	89 467	59 069
Changement de régime de caisse de pension	4 778 220	0
Provision pour changement de régime de caisse de pension	- 6 000 000	6 000 000
	- 1 132 313	6 059 069
Dettes envers les institutions de prévoyance	0	6 000 000

13. PASSIFS TRANSITOIRES

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	19 350 000	18 029 000
Redevances hydrauliques	13 184 000	12 020 000
Impôts	6 560 903	5 496 380
Energie à livrer		
■ Tiers	366 000	317 000
■ Sociétés du groupe	486 000	578 000
Divers		
■ Tiers	1 758 833	1 401 844
■ Actionnaires	12 008	10 577 435
■ Sociétés du groupe	1 753 000	3 188 955
Passifs transitoires	43 470 744	51 608 614



14. EMPRUNTS

					31 décembre 2017	31 décembre 2016
					CHF	CHF
Obligataires		Échéance				
3.375 %		2007		27.09.2017	0	150 000 000
2.375 %		2011		10.06.2021	100 000 000	100 000 000
1.75 %		2016		12.05.2022	150 000 000	150 000 000
1.375 %		2015		18.02.2025	100 000 000	100 000 000
1.125 %		2017		04.07.2024	160 000 000	
Frais d'emprunts					- 1 222 071	- 1 348 438
Total des emprunts obligataires					508 777 929	498 651 562
Divers						
3.72 %		DB	2008	28.11.2017	0	50 000 000
2.83 %		LLB	2006	06.06.2018	30 000 000	30 000 000
2.83 %		WINT	2006	06.06.2018	20 000 000	20 000 000
2.83 %		WINT	2006	06.06.2018	70 000 000	70 000 000
3.3 %		BCF	2009	21.07.2019	75 000 000	75 000 000
3.53 %		BCVS	2009	21.07.2019	20 000 000	20 000 000
3.16 %		BCVD	2011	31.08.2021	50 000 000	50 000 000
3.3 %		BCJ	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3 %		BCF	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3 %		BCVS	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
3.3 %		KKA	2007	15.01.2027	70 000 000	70 000 000
Frais d'emprunts					- 90 288	- 124 035
Total des emprunts divers					389 909 712	439 875 965
Total des emprunts					898 687 641	938 527 527
Echéance des emprunts					31 décembre 2017	31 décembre 2016
					CHF	CHF
Emprunts à court terme < 1 an					120 000 000	200 000 000
dont frais d'emprunts					- 4 356	- 188 502
Total emprunts à court terme					119 995 644	199 811 498
Emprunts à long terme (1 à 5 ans)					395 000 000	515 000 000
dont frais d'emprunts					- 1 201 364	- 660 995
Emprunts à long terme > 5 ans					385 000 000	225 000 000
dont frais d'emprunts					- 106 639	- 622 976
Total emprunts à long terme					778 691 997	738 716 029
Total des emprunts					898 687 641	938 527 527



15. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2017 auprès de la fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. La fondation a accepté de reprendre également les rentiers de Grande Dixence SA moyennant un partage des coûts nécessaires à la reconstitution des réserves, le coût final du refinancement des rentes s'est élevé à CHF 4 778 220.

Le taux de couverture de la fondation CPE au 30 septembre 2017 s'élevait à 119,8%. La fondation est donc dans une situation financière très favorable.

16. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour engagement de retraite CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
Valeur comptable au 01.01.2016	2 199 000	0	70 000	2 269 000
Constitution	104 008	6 000 000	0	6 104 008
Utilisation	- 286 008	0	0	- 286 008
Dissolution	0	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2016	2 017 000	6 000 000	70 000	8 087 000
Valeur comptable au 01.01.2017	2 017 000	6 000 000	70 000	8 087 000
Constitution	0	0	0	0
Utilisation	- 261 334	- 4 778 220	0	- 5 039 554
Dissolution	18 334	- 1 221 780	0	- 1 203 446
Valeur comptable au 31.12.2017	1 774 000	0	70 000	1 844 000

17. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60	180 000 000
AXPO Power AG – Baden	13 ¹ / ₃	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 ¹ / ₃	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 ¹ / ₃	40 000 000
	100	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.



18. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

A partir du 1^{er} juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence SA. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2009 et ont été reconduits en 2016 pour une période de trois ans. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

19. LITIGE EN COURS

Grande Dixence SA est en litige, pour un montant de CHF 3,6 millions, avec un fournisseur qui a demandé l'inscription d'une hypothèque légale. Cette demande est contestée par Grande Dixence SA qui a également émis des prétentions à l'encontre dudit fournisseur. En l'état, Grande Dixence SA ne reconnaît aucun montant dans ses états financiers.

20. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la Société simple Cleuson-Dixence.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrive à échéance en 2085.

21. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation 2017 comprennent notamment les éléments extraordinaires :

- en 2017, gain comptable sur la vente d'une surface de vignes de 4037 m² de CHF 930 000;
- en 2016, gains extraordinaires en relation avec le transfert des actifs de réseau à Swissgrid SA, soit un bénéfice sur cessions d'immobilisations de CHF 11 042 034 et le remboursement des charges d'exploitation supportées par Grande Dixence SA au cours des exercices 2009 à 2016 pour un montant de CHF 18 210 088.



22. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	18 112 976	16 791 939
Redevances hydrauliques	12 358 379	11 478 859
Energie gratuite	511 389	664 230
Redevances hydrauliques et diverses	30 982 744	28 935 028

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. A partir du 1^{er} janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

23. AMORTISSEMENTS

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Immobilisations corporelles – Amortissements planifiés	36 851 953	36 581 101
Immobilisations corporelles – Amortissements non planifiés	890 102	14 178 053
Immobilisations financières – Amortissements planifiés	304 815	304 815
Amortissements	38 046 870	51 063 969

Les amortissements non planifiés en 2016 résultaient de l'amortissement complet de la conduite forcée Péroua-Condémines, devenue inexploitable, et de l'amortissement de frais d'études relatifs à des projets d'extension, suspendus en raison du contexte économique défavorable.

En 2017, une partie des frais d'études sur la chute Péroua-Usine de Nendaz a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire de CHF 890 102.

24. CHARGES FINANCIÈRES

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Charges emprunts obligataires	11 009 688	10 966 302
Charges autres emprunts	14 913 000	16 428 521
Intérêts intercalaires activés	- 259 280	- 443 997
Charges financières	25 663 408	26 950 826

L'activation des intérêts intercalaires sur les installations en construction est calculée au taux de 2,8% (3,01% en 2016).

25. IMPÔTS

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Impôts sur le capital	1 639 000	1 636 610
Impôts sur le bénéfice	2 586 000	2 585 850
Impôts foncier et divers	5 179 720	5 180 267
Impôts	9 404 720	9 402 727

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 9 474 000. Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat ordinaire s'établit à 27,3% (idem en 2016).

En 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2010 et 2011, différentes des déclarations fiscales établies et basées sur sa propre méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite. Une réclamation contre ces taxations a été déposée. Par conséquent, les bordereaux de reprises fiscales reçus pour les années 2010 à 2011 n'ont été ni comptabilisés ni payés et les provisions d'impôts existantes n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de CHF 25 444 000 dans les comptes. De plus, le risque fiscal pour les exercices 2012 à 2017, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, est estimé à CHF 14 618 000. Le risque total, non reconnu dans les états financiers, s'établit à CHF 40 063 000.

26. HONORAIRES VERSÉS A L'ORGANE DE RÉVISION

	31 décembre 2017 CHF	31 décembre 2016 CHF
Prestations en matière de révision	53 793	52 605
Autres prestations de service	0	0
Total	53 793	52 605

27. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 26 mars 2018, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation de forces hydrauliques qui arrivent à échéance à fin 2044.

En 2017, la moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 3,4 employés (exercice 2016, 3,6 employés).



FRIDERICI
WWW.FRIDERICI.COM SPECIAL

72

FRIDERICI
SERIAL 3000

FRIDERICI



Rapport de l'Organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de Grande Dixence SA, Sion



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Grande Dixence SA, Sion

Lausanne, le 26 mars 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 26 à 42) de Grande Dixence SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joint.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Elément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 se monte à KCHF 1'226'639 (fin 2016: KCHF 1'249'687). Cette position représente le 94% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont donnés dans les notes 4, 9 et 23.

L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.

Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.

Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la direction générale, les budgets prévisionnels établis.

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié pour les périodes fiscales 2009 à 2011 des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Les bordereaux contestés n'ont pas été comptabilisés ni payés et les provisions pour impôts calculées pour les périodes fiscales suivantes retiennent une méthode pour la détermination du bénéfice imposable qui est différente que celle retenue par les autorités fiscales.

Le montant du passif éventuel à fin 2017 se monte à KCHF 40'063 (2016 : KCHF 34'660), selon les estimations de la direction.

Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction figurent en note 25.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société et avons recherché si celle-ci a été traitée par les autorités fiscales. Pour les années non encore taxées définitivement, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses et les données retenues pour déterminer le montant du passif éventuel selon l'application de la méthode contestée et compte tenu des montants d'impôts comptabilisés.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé



Propositions à l'Assemblée générale

du 30 avril 2018

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2017 et du bilan arrêté au 31 décembre 2017 ainsi que du rapport de l'Organe de révision décide :

PREMIÈRE PROPOSITION

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2017, le compte de profits et pertes de l'exercice 2017, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

DEUXIÈME PROPOSITION

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 9 474 000 de la manière suivante :

versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	474 000
dividende de 3% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	9 000 000
	CHF	<u>9 474 000</u>

TROISIÈME PROPOSITION

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président
M. WIDER

UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

Grande Dixence SA
Rue des Creusets 41
1950 Sion
027 328 43 11
info@grande-dixence.ch
www.grande-dixence.ch